



Hausse du plafond de l'ARENH et baisse des taxes

Un premier pas insuffisant !



Malgré les mesures prises par le Gouvernement, la hausse des prix de l'électricité restera significative pour les collectivités et les entreprises

Dès 2019, le SIPPEREC appelait le Gouvernement à relever le plafond de l'ARENH (Accès Régulé au Nucléaire Historique) afin de protéger les consommateurs finaux d'électricité. En octobre et décembre dernier, le Syndicat avait alerté sur l'impact de la hausse des prix des marchés de l'énergie. Il avait renouvelé son appel au Gouvernement à revoir le cadre législatif et réglementaire du dispositif de l'ARENH en relevant le plafond de 50 TWh pour passer de 100 à 150 TWh.

Après les annonces du Gouvernement de vendredi dernier, le SIPPEREC prend acte des mesures qui devraient réduire la hausse des prix de l'électricité pour 2022 :

- La baisse de 22 €/MWh de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE),
- Et l'attribution de 20 TWh d'électricité d'origine nucléaire à un prix de 46,20 €/MWh.

Néanmoins, en l'absence de précision quant à l'attribution de ces volumes, à leur éventuel caractère rétroactif et à l'existence ou non de modalités de rattrapage tarifaire ultérieur, il n'est pas possible de connaître avec précision l'impact qu'auront ceux-ci sur la facture finale des consommateurs non-domestiques.

Dans ces conditions, le SIPPEREC, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes qui compte à ce jour 490 collectivités et établissements publics pour un total de 48 566 sites et une consommation annuelle supérieure à 2 TWh, estime que **l'augmentation serait tout de même comprise entre 20 % et 25 % (contre 44 % hors mesures exceptionnelles).**

Cette hausse de 20 TWh du plafond de l'ARENH constitue un premier pas qui reste très insuffisant pour contenir la hausse. Afin de garantir aux collectivités, et plus généralement aux acteurs économiques, une plus grande visibilité sur leurs coûts de l'électricité, le SIPPEREC renouvelle son appel au Gouvernement de revoir rapidement les modalités de régulation du secteur de l'électricité, et ce sans attendre la fin du dispositif ARENH, pour en faire profiter à l'ensemble des usagers du parc nucléaire historique largement amorti.

Contact : Myriam Vaillau, communication@sipperec.fr, 06 76 44 20 94

À propos du SIPPEREC – sipperec.fr

Établissement public local, le SIPPEREC regroupe 117 collectivités franciliennes sur un territoire de plus de 7 millions d'habitants. Partenaire public des collectivités territoriales, le SIPPEREC accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques pour les aider à relever les défis de la transition énergétique et du numérique. Il est l'un des plus gros acheteurs d'électricité de France pour le compte des collectivités.